

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES EXCÉDENTAIRES

ESTIMATION DES GAINS POTENTIELS GÉNÉRÉS

Evgeniya Dubinina, Javier Garcia-Bernardo, Petr Janský

Impôt sur les bénéfices excédentaires :
Estimation des gains potentiels générés

Étude pour le groupe de la gauche au Parlement européen



B-1047 Brussels, Belgique
+32 (0)2 283 23 01
guengl-communications@europarl.europa.eu
www.left.eu

Les auteurs de l'étude revendiquent le soutien du groupe de la gauche au Parlement européen.
Nous remercions Boris Bouzol-Broitman, Madalena Figueira, Miroslav Palanský et Christian Scholz Alvarado pour les observations fort utiles sur une version antérieure de la présente étude.

RÉSUMÉ

Si elle a provoqué une forte baisse de recettes fiscales des pays, la pandémie de COVID-19 a aussi permis à certaines grandes entreprises d'augmenter leurs bénéfices.

Dans le souci de financer la reprise économique des pays après la pandémie, les politiciens et les experts ont eu l'idée d'un impôt sur les bénéfices excédentaires : un impôt supplémentaire prélevé par les gouvernements sur les bénéfices excédentaires des sociétés. L'idée d'un impôt sur les bénéfices excédentaires date de la Première Guerre mondiale. Elle a émergé face au besoin de financer l'effort de guerre et a été adoptée, notamment, par la France, le Royaume-Uni et les États-Unis.

La présente étude vise à évaluer les gains potentiels de recettes fiscales générées par un impôt sur les bénéfices excédentaires des grandes multinationales. Nous allons procéder à la comparaison des bénéfices de 2020 avec ceux pour la période de 2014 à 2019, en nous appuyant sur une nouvelle approche qui est celle des gains moyens ajustés à la tendance.

Cet ajustement permet de tenir compte de la tendance des taux de croissance des bénéfices, tout en gardant une certaine prudence quant aux résultats ainsi obtenus ; en effet, les gains potentiels de recettes fiscales sont plus faibles que ceux que nous aurions obtenus en l'absence de cet ajustement. Cette approche s'applique aux données consolidées d'Orbis concernant les grandes multinationales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions de dollars US (soit 81 millions d'euros) et dont les filiales sont situées dans l'Union européenne.

Nous partons du principe qu'en 2020, les grandes entreprises multinationales présentes dans l'UE ont réalisé des bénéfices excédentaires de 447 milliards de dollars US (soit 364 milliards d'euros) (soit 41,7 % de leurs bénéfices totaux pour 2020). Par exemple, les multinationales ayant leur siège aux États-Unis ont dégagé 120 milliards de dollars US (soit 97 milliards d'euros) de bénéfices excédentaires estimés et les multinationales ayant leur siège en Allemagne et en France ont dégagé respectivement 19 milliards de dollars US (soit 15 milliards d'euros) et 25 milliards de dollars US (soit 20 milliards d'euros) de bénéfices excédentaires estimés. Ces bénéfices ont été en majeure partie générés par des sociétés œuvrant dans trois secteurs, à savoir : l'industrie manufacturière (41 %), l'information (21 %) et la finance (16 %). Nous avons par ailleurs exploité les données extraites des rapports pays par pays pour effectuer notre estimation des bénéfices excédentaires générés par chaque État membre de l'UE. Nous constatons que les filiales des multinationales en Allemagne et en France ont généré les plus gros excédents de bénéfices au sein de l'Union européenne, soit 10 milliards d'euros par pays. Selon nos estimations, les États membres de l'UE pourraient lever 6 milliards de dollars US, (soit 4,8 milliards d'euros) via l'impôt de 10 % sur les bénéfices excédentaires (18 milliards de dollars US soit 14 milliards d'euros grâce à un taux d'imposition des bénéfices excédentaires de 30 %, 30,9 milliards de dollars US soit 25 milliards d'euros grâce à un taux d'imposition des bénéfices excédentaires de 50 %, et 43 milliards de dollars US soit 35 milliards d'euros grâce à un taux d'imposition des bénéfices excédentaires de 70 %). Les résultats de la présente étude pourraient s'avérer utiles aux décideurs politiques qui s'interrogent quant aux moyens de financement de la reprise économique consécutive à la pandémie.

INTRODUCTION

Alors qu'elle a provoqué une crise économique et une forte baisse de recettes fiscales des pays, la pandémie de COVID-19 a par ailleurs permis d'augmenter leurs bénéfices à de grandes entreprises dans certains secteurs. Par exemple, au deuxième trimestre de 2020, les multinationales et les petites entreprises américaines ont vu leurs bénéfices baisser de 39 % et 85 % respectivement, alors que les sociétés œuvrant dans les secteurs spécifiques, tels que la pharmacie, la technologie, les services publics et les télécommunications ont vu leurs bénéfices augmenter (selon Oxfam, 2020).

Dans le souci de financer la reprise économique des pays après la pandémie, les politiciens et les experts ont eu l'idée d'un impôt sur les bénéfices excédentaires : un impôt supplémentaire prélevé par les gouvernements sur les bénéfices excédentaires des sociétés. L'idée d'un impôt sur les bénéfices excédentaires date de la Première Guerre mondiale. Elle a émergé face aux besoins de financer l'effort de guerre et a été adoptée, notamment, par la France, le Royaume-Uni et les États-Unis. La présente étude vise à évaluer les gains potentiels de recettes fiscales générées par un impôt sur les bénéfices excédentaires des grandes sociétés multinationales.

Dans ce document, nous appliquons une méthode de pointe et les données disponibles les plus récentes pour estimer l'ampleur des bénéfices excédentaires et des gains potentiels de recettes fiscales générés pour l'Union européenne. Pour estimer les bénéfices excédentaires, nous avons adopté une approche fondée sur les gains moyens corrigés par rapport à la tendance. Nous allons procéder à la comparaison des bénéfices de 2020 avec ceux pour la période de 2014 à 2019. L'aspect innovant de notre méthode consiste à corriger les bénéfices moyens en fonction de la tendance en matière de croissance de la société, pour obtenir des résultats plus réalistes et garder une certaine prudence quant aux estimations des bénéfices excédentaires ainsi obtenus. Nous appliquons notre méthode à la base de données Orbis du Bureau van Dijk, qui est la ressource de données la plus puissante en ce qui concerne les États membres de l'UE. Plus précisément, nous exploitons les données consolidées pour toutes les multinationales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions de dollars soit 81 millions d'euros et dont les filiales étaient situées dans l'Union européenne au cours de la période de 2014 à 2020. Notre échantillon est limité aux multinationales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions de dollars US (soit 81 millions d'euros), les bénéfices étant concentrés dans les plus grandes

sociétés. Nous avons écarté les sociétés ne disposant pas de données financières récentes et les données concernant les entités telles que les autorités publiques, les états et les gouvernements. Pour désigner les secteurs d'activité, nous utilisons les codes NACE de niveau standard. En outre, nous utilisons les données extraites du rapport pays par pays de l'OCDE pour comprendre quelle est la part des bénéfices à attribuer aux États membres de l'UE et ainsi estimer les gains potentiels de recettes fiscales pour chaque État membre.

D'après nos estimations, en 2020, les grandes multinationales ont réalisé un total de bénéfices excédentaires de 447 milliards de dollars US, soit 364 milliards d'euros (soit 14,7 % du total de leurs bénéfices de 2020). Ces bénéfices ont été en majeure partie générés par des sociétés œuvrant dans trois secteurs, à savoir : l'industrie manufacturière (41 %), l'information (21 %) et la finance (16 %). Selon notre étude, le montant de recettes que les gouvernements de l'Union européenne pourraient percevoir via l'impôt sur les bénéfices excédentaires s'élève à 6 milliards de dollars US soit 5 milliards d'euros, avec un taux d'imposition de 10 %, 18 milliards de dollars US, soit 14 milliards d'euros avec un taux d'imposition de 30 %, 30,9 milliards de dollars US soit 25 milliards d'euros avec un taux d'imposition de 50 %, et 43 milliards de dollars US soit 35 milliards d'euros avec un taux d'imposition de 70 %. Les résultats de la présente étude pourraient s'avérer utiles aux décideurs politiques qui s'interrogent quant aux moyens de financement de la reprise économique consécutive à la pandémie.

Il s'agit d'une première estimation complète des gains potentiels de recettes fiscales générées par la mise en œuvre d'un impôt sur les bénéfices excédentaires dégagés par des filiales implantées dans l'Union européenne. Nos calculs portent sur 8292 multinationales ayant au moins une filiale implantée dans l'Union européenne, dont 1763 ont dégagé des bénéfices excédentaires. Les estimations précédentes ont été limitées à un échantillon de petits pays. Busby et al. (2021) a procédé à l'estimation du coût de la mise en place d'un impôt sur les bénéfices excédentaires pour les sociétés pendant la pandémie. Cependant, les auteurs ne visent que les sociétés canadiennes et prévoient les bénéfices pour 2020. D'après les estimations faites par Oxfam (en 2020), à partir d'un échantillon des 25 sociétés américaines les plus rentables (c'est-à-dire, Microsoft, Johnson & Johnson, Facebook, Pfizer, Visa, etc.) en utilisant les états financiers obtenus

auprès de la Securities and Exchange Commission, les bénéfices excédentaires s'élèveraient à 80 milliards de dollars US.

Une analyse aussi systématique des bénéfices excédentaires liés à la pandémie de COVID-19 que celle que nous présentons ci-après, n'a pu être effectuée que depuis récemment, les bilans de nombreuses sociétés multinationales portant sur l'exercice 2020 étant désormais disponibles dans la base de données Orbis.

Le recours à l'impôt sur les bénéfices excédentaires en réponse à la COVID-19 serait sans précédent en tant que réponse à une pandémie, mais cet impôt a déjà été mis en place par le passé dans un contexte particulier, notamment celui des guerres du 20^e siècle. En effet, l'impôt sur les bénéfices excédentaires a évolué à partir de l'impôt sur les bénéfices de guerre dont le projet a été proposé pour la première fois en 1915 au Danemark et en Suède en 1915, et portait sur les bénéfices excédentaires générés par les commerçants exportant des marchandises vers l'Allemagne, pour être ensuite adopté par d'autres pays, notamment par les États-Unis et le Royaume-Uni (Plehn, 1920). Pendant la Première Guerre mondiale, pour financer la reprise économique, la France a mis en place l'impôt sur les bénéfices excédentaires (Assemblée nationale, 2021), suivie par le gouvernement britannique, le taux appliqué était alors de 50 % sur les bénéfices excédant le niveau normal d'avant-guerre, porté en 1917 à 80 % (Dunnagan, 2020, Plehn, 1920). Pendant la Seconde Guerre mondiale, 22 pays ont mis en place des impôts temporaires sur les bénéfices excédentaires (Oxfam, 2020), avec des taux d'imposition allant jusqu'à 100 % (Canada) (Busby et al., 2021) ; les États-Unis ont mis en place un impôt de 80 % sur les bénéfices excédentaires sur les gains dépassant 8 % des actifs corporels pour financer les besoins de guerre en 1918 (Christians et Magalhaes, 2020). En dehors du contexte de guerre, l'Allemagne a eu recours à l'impôt sur les excédents de bénéfices à la suite de son unification (Abdel-Kader et de Mooij, 2020) et le Japon y a recouru en 2012 pour financer la reconstruction à la suite d'un tremblement de terre de grande envergure (Abdel-Kader et de Mooij, 2020).

La pandémie de COVID-19 a provoqué une baisse des recettes fiscales tout en accentuant les besoins en dépenses sociales et de santé ; cette double dynamique a contraint les gouvernements à trouver de nouvelles sources de revenus. L'une de ces sources, les recettes fiscales générées par l'impôt sur les bénéfices excédentaires, pourrait aider les gouvernements à financer la reprise économique et à couvrir les coûts générés par la pandémie (Gaspar et al., 2021 ; Busby et al., 2021 ; Abdel-Kader et de Mooij, 2020 ; Christians et Magalhaes, 2020). En procédant à l'estimation du montant des recettes supplémentaires générées au profit des multinationales présentes dans l'Union européenne, nous apportons de nouvelles preuves qui viennent s'ajouter à un récent courant de publications sur le sujet de l'impôt sur les bénéfices excédentaires axé sur les pandémies. Le potentiel que représentent les recettes ne constitue naturellement qu'un des éléments essentiels dans la prise de décision par des décideurs politiques concernant la conception et la mise en place d'un impôt sur les bénéfices excédentaires qui a cependant été absent du débat public jusqu'à présent, du moins en Europe. Parmi d'autres points à envisager, figurent différents coûts et avantages d'un tel impôt, dont l'évaluation dépasse le cadre de la présente étude. Inspirés par les publications récentes, nous aborderons certains de ces points dans notre conclusion.

La suite de la présente étude est structurée comme suit. Les sections 2 et 3 présentent la méthode et les données utilisées. Nous expliquons plus précisément comment nous avons corrigé l'approche des gains moyens afin d'effectuer l'estimation des bénéfices excédentaires. Dans la section 4 nous présentons et analysons les résultats obtenus.

Nous examinons d'abord les estimations concernant toutes les sociétés multinationales présentes dans l'Union européenne et leurs bénéfices excédentaires dans tous les pays, par secteur et par pays où est situé le siège social. Nous nous intéressons ensuite aux bénéfices excédentaires attribués aux États membres de l'UE et aux gains potentiels sous la forme de recettes fiscales. La section 5 comporte la conclusion.

MÉTHODE APPLIQUÉE

Dans cette section, nous allons d'abord présenter l'approche des gains moyens et la comparer avec l'approche du capital investi, pour ensuite expliquer pourquoi nous avons une préférence pour la méthode des gains moyens et comment nous l'avons modifiée pour les besoins de notre étude.

L'approche des gains moyens et l'approche du capital investi sont les deux principales approches du calcul des bénéfices excédentaires dans la littérature actuelle.

L'approche axée sur les gains moyens consiste à calculer l'assiette de l'impôt sur les bénéfices excédentaires comme étant le bénéfice net total pendant la période de pandémie ou de crise diminuée du montant des gains moyens des exercices précédents, tandis que l'approche axée sur le capital investi part du principe que tout gain au-delà d'un taux de rendement du capital spécifié est considéré comme un excédant et soumis à ce titre à l'impôt sur les bénéfices excédentaires (Christians et Magalhaes, 2020). Avi-Yonah (2020) a une vision différente de l'approche des gains moyens pour calculer l'impôt sur les bénéfices excédentaires et affirme que l'assiette de l'impôt sur les bénéfices excédentaires pourrait être calculée en utilisant la méthode des gains moyens basée sur le bénéfice total pendant la pandémie moins 95 % du bénéfice moyen de la période de référence (c'est-à-dire quelques exercices avant la pandémie) plus 8 % du capital net des sociétés (ou moins 6 % de la réduction du capital net).

Dans le rapport de la Tax Foundation (datant de 1940), les auteurs mentionnent une approche similaire consistant à utiliser le gain moyen corrigé par rapport au nouveau capital acquis, l'assiette étant le montant du gain moyen des seuls exercices précédents augmenté d'un montant fixe de 5000 dollars.

Deux autres études récentes se sont basées sur l'approche des gains moyens pour estimer les recettes potentielles de l'impôt sur les bénéfices excédentaires. Concernant les 25 sociétés les plus rentables des États-Unis, telles que Microsoft, Johnson & Johnson, Facebook, Pfizer et Visa, Oxfam (2020) applique l'approche des gains moyens aux états financiers émanant de la Securities and Exchange Commission, pour arriver à un montant estimatif des bénéfices excédentaires pouvant atteindre 80 milliards de dollars US. Concernant le Canada, Busby et al. (2021) effectue l'estimation du coût de la mise en place d'un impôt sur les bénéfices excédentaires des sociétés pendant la pandémie de COVID en appliquant l'approche des gains moyens. Les auteurs appliquent un taux d'imposition supplémentaire de 15 % au taux légal d'imposition des sociétés sur les bénéfices générés en 2020 par les sociétés canadiennes (ayant réalisé plus

de 10 millions de dollars de recettes au cours d'au moins un exercice pendant la période de 2016 à 2020) qui dépassent les bénéfices attendus (le bénéfice moyen de chaque société au cours de la période de 2014 à 2019 multiplié par le montant total de leurs recettes en 2020). Busby et al. (2021) arrive ainsi à une estimation du coût statique de 7,9 milliards de dollars US des recettes fiscales supplémentaires générées par un tel impôt sur les bénéfices excédentaires pour l'année 2020.

Les auteurs se sont basés sur des prévisions concernant les bénéfices des sociétés en 2020 générés à partir des projections de croissance du PIB au sein du secteur car, au moment de leur étude, les données sur les bénéfices réels n'étaient pas encore disponibles.

Il existe plusieurs études plus anciennes, mais aussi plus récentes, qui abordent l'approche du capital investi. Selon Christians et Magalhaes (2020), les États-Unis ont mis en place un impôt sur les bénéfices excédentaires de 80 % sur les bénéfices supérieurs à 8 % des actifs corporels pour financer leurs besoins dans le contexte de guerre en 1918. En moyenne, les multinationales américaines ont obtenu 22 % de rendement des actifs au cours de la période de 2016 à 2019 (Christians et Magalhaes, 2020 ; Cobham et al., 2019), 8 % en tant que rendement moyen des actifs, le montant restant correspondant à l'excédent d'actifs.

Avi-Yonah (2020) mentionne une version corrigée de la même approche et soutient qu'un rendement équitable du capital investi est de 8 % sur les 5 premiers millions de dollars US, de 6 % sur les 5 millions suivants et de 5 % sur le capital investi au-delà de 10 millions de dollars US. Le montant du capital investi est constitué de tous les investissements en trésorerie et en biens dans la société, de tous les bénéfices antérieurs à l'année d'imposition, plus 50 % de la dette courante, diminués des montants distribués aux actionnaires autres que les bénéfices et les profits (Avi-Yonah, 2020). Plehn (1920) souligne que le taux de rendement du capital pouvait être considéré, de manière arbitraire, comme étant le taux de profit normal et que le gouvernement pouvait taxer tout montant excédant ce taux comme étant des excédents ou (à l'époque) des profits générés par la guerre.

La Grande-Bretagne a fixé différents taux normaux pour des sociétés spécifiques dans les années 1920 (pour des raisons de risque ou d'autres raisons particulières), par exemple, dans l'industrie aéronautique le taux normal était de 15 %, soit 9 % de plus par rapport au taux général (Plehn, 1920). En 1918, les États-Unis ont fixé le taux de rendement normal du capital à 8 %. Le taux général d'imposition des bénéfices excédentaires était

de 30 % pour un rendement du capital compris entre 8 et 20 %, et de 65 % pour un rendement du capital supérieur à 20 (Plehn, 1920). En temps de guerre, le taux d'imposition sur les bénéfices excédentaires était de 80 %. Selon Plehn (1920), à partir de 1920 (concernant les bénéfices de 1919), le taux d'imposition des bénéfices excédentaires est passé à 20 % pour un rendement du capital inférieur à 20 % et à 40 % au-delà de ce seuil. Les auteurs du rapport de la Tax Foundation (datant de 1940) indiquent un crédit maximal pour les bénéfices excédentaires de 10 % sur le capital investi et un crédit minimal d'au moins 6 % sur les premiers 500000 de dollars US de capital investi, plus 4 % sur le capital investi restant.

Dans notre étude, nous appliquons l'approche des bénéfices moyens corrigés en fonction des tendances, et ce, pour plusieurs raisons : premièrement, cette approche est plus facile à mettre en œuvre par les gouvernements qui n'ont besoin de connaître que les bénéfices/pertes des multinationales pour l'exercice en cours et de quelques exercices précédents (deux années précédentes de déclaration de bénéfices/pertes suffisent pour calculer les bénéfices moyens des multinationales par rapport à l'exercice en cours), alors que pour appliquer l'approche basée sur le capital investi, les gouvernements ont également besoin des déclarations de capital des multinationales ; deuxièmement, pour appliquer l'approche basée sur le capital investi, les gouvernements devraient estimer et établir le taux normal de rendement du capital afin de mesurer les bénéfices excédentaires ; troisièmement, dans le cadre de l'approche basée sur les bénéfices moyens, les multinationales peuvent manipuler un seul paramètre (bénéfices/pertes), alors que dans l'approche basée sur le capital investi, elles peuvent en manipuler deux (bénéfices/pertes et capital).

2.1 L'APPROCHE DES GAINS MOYENS CORRIGÉS PAR RAPPORT AUX TENDANCES

L'approche standard du bénéfice moyen ne tient pas compte des tendances de croissance des sociétés au moment de l'estimation de leur bénéfice moyen avant l'événement extraordinaire. Il en résulte probablement une surestimation des bénéfices excédentaires. Dans la présente étude, nous développons une nouvelle approche des gains moyens corrigés par rapport aux tendances, permettant d'ajuster la tendance estimée du taux de croissance et de diminuer ainsi le biais de l'estimation des bénéfices excédentaires (il s'agit par conséquent d'une méthode plus prudente, aboutissant à des estimations plus faibles des gains potentiels de recettes fiscales). Dans notre étude, le calcul estimatif des bénéfices excédentaires s'effectue en utilisant l'approche des gains moyens corrigés par rapport aux tendances.

Le gain moyen standard est calculé selon la méthode suivante :

$$E_i = Y_{i, 2020} - Y_{i, 2014-2019}$$

Où : E_i est le bénéfice excédentaire de la société i ; $Y_{i, 2020}$ est le bénéfice de la société i en 2020 ; $Y_{i, 2014-2019}$ est le bénéfice moyen de la société i au cours de la période de 2014 à 2019.

Des gains moyens corrigés par rapport aux tendances avec un taux de croissance estimé sont calculés comme suit :

$$E_i = Y_{i, 2020} - Y_{i, 2020, ctrf}$$

où $Y_{i, 2020, ctrf}$ est un bénéfice contrefactuel de la société en 2020, i calculé comme suit :

$$Y_{i, 2020, ctrf} = 1/6 \sum_{t=0}^5 (Y_{i, 2014+t} + (6-t) \beta_i),$$

où β_i est la croissance annuelle estimative de la société, que nous considérons comme linéaire et que nous calculons à partir de la régression :

$$Y_{i,t} = \alpha_i + \beta_i time_i + \epsilon_i.$$

Nous calculons le revenu fiscal potentiel en le multipliant par E_i un taux d'imposition potentiel. Étant donné que les bénéfices sont déjà imposés au niveau national (à des taux d'environ 10 à 25 % ; seule l'Allemagne pratiquait un taux légal d'impôt sur les sociétés de 30 % en 2021 et aucun État membre de l'UE ne pratiquait un taux légal d'impôt sur les sociétés supérieur à ce chiffre), nous appliquons une fourchette de montant d'imposition comprise entre 10 et 70 %. Nous agrégeons ensuite les recettes fiscales potentielles par pays du siège et par secteur.

Nous exploitons ensuite des informations supplémentaires nous permettant d'attribuer les bénéfices excédentaires au niveau du pays d'accueil. Nous calculons $S_{n \times m}$ en tant que part d'activité (soit le nombre d'employés, soit la part des bénéfices) des multinationales dont le siège social est situé dans les pays du siège social n dans chacun des pays d'accueil européens m . Nous nous basons ensuite sur le produit au niveau du pays du siège social $E_{n \times 1}$ et $S_{m \times n}$ pour obtenir les bénéfices excédentaires ($E_{1 \times m}$) dans chaque pays d'accueil.

Nous avons recueilli des données sur les sociétés multinationales à partir de la base de données Orbis du Bureau van Dijk. Orbis est la plus puissante source de données disponible concernant les sociétés multinationales présentes dans l'Union européenne, disposant par ailleurs de la meilleure couverture de l'Europe parmi toutes les régions du monde (Garcia-Bernardo, Janský & Tørsløv, 2021). Nous avons limité notre échantillon aux sociétés dont les revenus d'exploitation (chiffre d'affaires) sont supérieurs à 100 millions de dollars US (soit 81 millions d'euros) ayant au moins une filiale dans l'Union européenne. Nous avons écarté les sociétés ne disposant pas de données financières récentes, ainsi que celles classées par Orbis dans la catégorie des « autorités publiques, états et gouvernements ». Nous utilisons les codes NACE Rév. 2 de niveau standard pour désigner les secteurs d'activité. Nos données portent sur 8292 multinationales ayant au moins une filiale dans l'Union européenne, dont 1763 génèrent des bénéfices excédentaires.

Nous nous basons sur les données du rapport pays par pays de l'OCDE (2021) pour comprendre la part des bénéfices attribuable aux États membres de l'UE. Nous avons prétraité ces données comme c'est le cas dans Garcia-Bernardo & Jansky (2021). Pour

chaque pays de siège (ou pays d'origine, c'est-à-dire le pays dans lequel la multinationale a son siège ou sa société mère), nous avons calculé la part des bénéfices et la part du travail (tableaux A3 et A4 en annexe) dans chaque pays d'accueil (c'est-à-dire le pays où se trouve une filiale de la multinationale). Le chiffre d'affaires n'est pas parlant s'agissant de l'attribution de bénéfices aux États membres de l'UE, car il n'existe pas de données sur la source du chiffre d'affaires, mais seulement sur le lieu où il est comptabilisé, ce qui signifie qu'il est fortement affecté par le transfert de bénéfices. Avant que les données sur le chiffre d'affaires basé sur la source ne soient disponibles, les informations sur la part du travail sont plus pertinentes lorsqu'il s'agit d'attribuer les bénéfices aux États membres de l'UE car elles reflètent l'activité économique réelle et sont moins susceptibles d'être affectées par le transfert de bénéfices.

Nos résultats d'estimation sont exprimés en dollars américains et toutes références aux montants estimatifs en euros à des fins d'illustration est basée sur le taux de change à la date de calcul, soit 1,2271 de dollar US pour 1 euro au 31 décembre 2020 rapporté par la Banque centrale européenne (2020).

04

EXCÉDENTS DE BÉNÉFICES ET IMPÔTS AU NIVEAU MONDIAL

Pour commencer, nous appliquons aux données l'approche des gains moyens standard et l'approche des gains moyens corrigés par rapport aux tendances. Le tableau A1 présente la comparaison des statistiques synthétiques pour ces deux approches. L'approche standard des bénéfices moyens (qui ne tient pas compte de la croissance de l'entreprise) donne 2526 multinationales ayant généré des bénéfices excédentaires, contre 1763 lorsque nous appliquons l'approche des bénéfices moyens corrigés par rapport aux tendances. La méthode des gains moyens standard ne tient pas compte des taux de croissance des multinationales et donne lieu à une surestimation de leurs bénéfices excédentaires : le montant total de ces bénéfices réalisés par les multinationales ayant au moins une filiale dans l'Union européenne est estimé à 702 milliards de dollars US, soit 72 milliards d'euros selon la méthode des gains moyens standard, alors qu'avec la méthode des gains moyens corrigés par rapport aux tendances, ces estimations sont de 447 milliards de dollars soit de 364 milliards d'euros. En revanche, le bénéfice excédentaire le plus élevé parmi les multinationales est sous-estimé lorsque l'on utilise l'approche standard des gains moyens : 42 milliards de dollars soit 34 milliards d'euros, contre 47 milliards de dollars soit 38 milliards d'euros

avec l'approche des gains moyens corrigés par rapport aux tendances.

En appliquant l'approche des gains moyens corrigés par rapport aux tendances présentée de manière détaillée dans la section 2, nous estimons que les sociétés multinationales présentes dans l'Union européenne ont réalisé des bénéfices excédentaires de 447 milliards de dollars US (soit 364 milliards d'euros) au total au cours de l'année 2020. Nous constatons que les sociétés multinationales quel que soit le pays où se trouve leur siège social, ont toutes généré des bénéfices excédentaires. Si un impôt sur les bénéfices excédentaires devait être appliqué à ces bénéfices excédentaires en vue de financer la reprise économique à la suite de la pandémie, les gouvernements du monde entier pourraient lever jusqu'à 300 milliards de dollars US (244 milliards d'euros), en appliquant un taux d'imposition des bénéfices excédentaires de 70 % (voir le tableau 1). Ces estimations sont basées sur le montant total des bénéfices générés au niveau mondial par toutes les sociétés multinationales présentes dans l'Union européenne, c'est-à-dire toute société multinationale ayant au moins une filiale dans l'Union européenne.

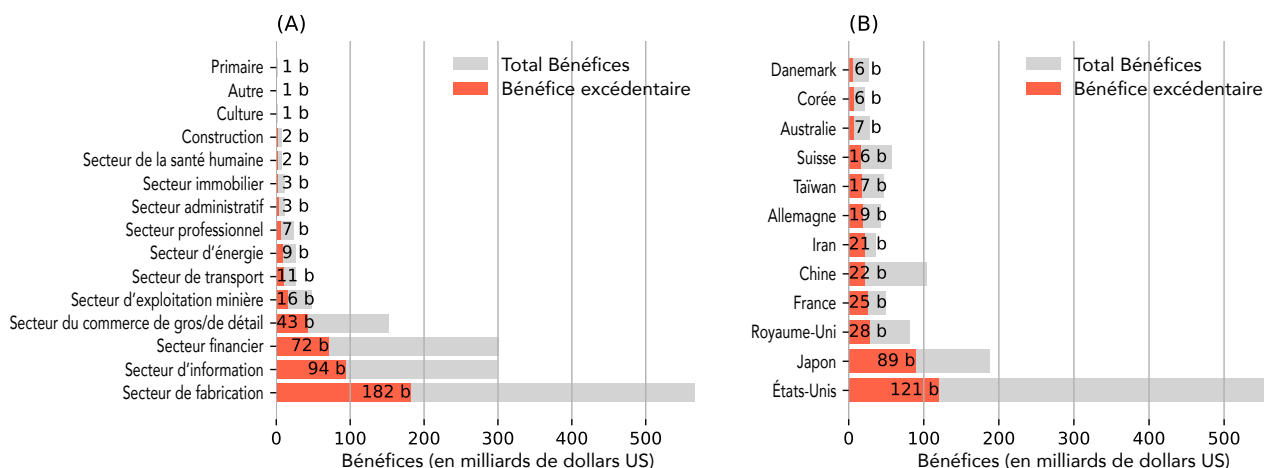
Tableau 1. Recettes de l'impôt sur les bénéfices excédentaires pour différents taux d'imposition sur les bénéfices excédentaires dégagés par les multinationales ayant des filiales dans l'Union européenne et des recettes d'exploitation (chiffre d'affaires) de plus de 100 millions de dollars.

	Taux d'imposition						
	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	60 %	70 %
Recettes de l'impôt sur les bénéfices excédentaires, en milliards de dollars	45	90	134	179	224	268	313

Nous nous basons sur les taux d'imposition sélectionnés à des fins d'illustration uniquement. Source : Auteurs sur la base des données Orbis.

Ensuite, nous ventilons les bénéfices excédentaires des multinationales par secteur. Les bénéfices excédentaires en 2020 sont concentrés dans l'industrie manufacturière (code NACE C) et s'élèvent à 182 milliards de dollars US soit 148 milliards d'euros (41 % des bénéfices totaux du secteur), dans le secteur de l'information et de la communication (code NACE J), et s'élèvent à 94 milliards de dollars US soit 76 milliards d'euros (21 % du total), et dans le secteur financier (code NACE K), s'élèvent à 72 milliards de dollars US soit 58 milliards d'euros (16 % du total).

Figure 1. Bénéfices excédentaires (en rouge) et bénéfices totaux (en gris) des multinationales ayant des filiales dans l'Union européenne et des revenus d'exploitation (chiffre d'affaires) supérieurs à 100 millions de dollars, ventilés par (A) secteur et (B) pays du siège social.



Notes : Nous utilisons les codes industriels de la NACE Rév. 2. Source : Auteurs sur la base des données Orbis.

Ensuite, nous étudions la localisation des sièges sociaux des multinationales ayant réalisé des bénéfices excédentaires en 2020. Les États-Unis (121 milliards de dollars US soit 98 milliards d'euros) et le Japon (89 milliards de dollars US soit 72 milliards d'euros) sont les pays dont les bénéfices excédentaires sont les plus importants (figure 1B). Les multinationales ayant leur siège dans tous les autres pays ont réalisé des bénéfices excédentaires inférieurs à 30 milliards de dollars US (soit 24 milliards d'euros) : Royaume-Uni (28 milliards de dollars US soit 23 milliards d'euros), France (25 milliards de dollars US soit 20 milliards d'euros), Chine (22 milliards de dollars US soit 18 milliards d'euros), Iran (21 milliards de dollars US soit 17 milliards d'euros), Allemagne (19 milliards de dollars US soit 16 milliards d'euros), Taïwan (17 milliards de dollars US soit 14 milliards d'euros) et Suisse (16 milliards de dollars US soit 13 milliards d'euros). La liste complète des pays figure dans le tableau A2 de l'annexe.

Enfin, nous examinons dans quelle mesure ces résultats sont déterminés par les entreprises individuelles (tableaux 2 et 3). Nous constatons que dans le secteur de l'information et de la communication, une entreprise a dégagé 50 % des bénéfices excédentaires du secteur en 2020, tandis que les cinq premières entreprises (compte tenu du montant de bénéfices excédentaires) ont conjointement dégagé de 77 % des bénéfices excédentaires du secteur (tableau 2). Les secteurs de l'industrie manufacturière et de la finance étaient les moins concentrés (bien qu'il s'agisse également des secteurs comptant le plus grand nombre d'entreprises dégageant des bénéfices excédentaires). Dans ces deux secteurs, les cinq premières entreprises dégageaient moins de 25 % du montant total des bénéfices excédentaires du secteur (tableau 2). Les bénéfices excédentaires étaient également très concentrés dans les secteurs de l'exploitation minière, de l'énergie, de l'immobilier et de la santé humaine, où les cinq premières entreprises dégageaient plus de 75 % des bénéfices excédentaires dans chaque secteur (tableau 2). La concentration des bénéfices excédentaires (mesurée à l'aide de l'indice Herfindahl, défini en tant que somme des parts au carré de toutes les entreprises du secteur et utilisé dans la littérature sur la concentration de l'industrie, par exemple Bajgar et al, 2019) était beaucoup plus importante que prévu (sur la base des bénéfices réels de 2020 par rapport aux bénéfices prévus de 2020) dans les secteurs de l'information et de l'administration (tableau 2). Le tableau est similaire lorsque nous classons les entreprises selon le pays de leur siège social (tableau 3) : les bénéfices excédentaires en 2020 étaient extrêmement concentrés au Japon, en France, en Allemagne, en Suisse, en Finlande, en Australie et au Danemark, alors qu'ils n'étaient que modérément concentrés aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Chine. Il n'en reste pas moins que ces trois derniers pays sont aussi ceux où se trouvent le plus grand nombre d'entreprises ayant réalisé des bénéfices excédentaires. La concentration des bénéfices excédentaires (mesurée à l'aide de l'indice d'Herfindahl) était plus importante que prévu (sur la base des bénéfices de 2020 par rapport aux bénéfices prévus de 2020) au Japon, en France, en Allemagne et en Finlande (tableau 3).

Tableau 2. Bénéfices excédentaires par secteur. Les bénéfices excédentaires attribuables à la ou aux sociétés ayant le bénéfice excédentaire le plus élevé s'accompagnent de la mention « Top 1 », « Top 2 », etc.

Secteur	Nombre d'entreprises	Indice de Herfindahl (%)			Bénéfice excédentaire (% total)						
		Bénéfice excédentaire (en milliards de dollars US)	Bénéfice excédentaire	Bénéfice 2020	Bénéfice prévu pour 2020	Top 1	Top 2	Top 3	Top 4	Top 5	
Secteur de fabrication	836	182.1	2.0	1.3	1.4	6.4	12.6	17.6	21.5	24.8	
Secteur d'information	172	94.3	27.3	10.6	11.8	49.9	59.4	68.8	74.0	77.0	
Secteur financier	262	71.6	2.1	2.2	2.7	4.8	9.3	13.6	17.7	21.9	
Secteur du commerce de gros/de détail	149	42.9	9.6	9.6	11.2	20.4	38.0	47.4	53.5	58.1	
Secteur d'exploitation minière	18	16.0	16.0	19.8	29.8	22.1	42.8	63.1	73.3	81.7	
Secteur de transport	45	10.7	7.1	7.4	10.8	11.1	22.0	32.6	41.9	50.8	
Secteur d'énergie	22	9.4	14.8	11.5	13.2	24.2	46.5	59.3	69.1	77.0	
Secteur professionnel	117	6.6	5.1	9.9	15.5	12.8	22.8	31.1	38.0	42.7	
Secteur administratif	30	2.9	21.3	15.7	15.2	42.3	55.9	61.8	67.4	72.7	
Secteur immobilier	21	2.7	20.5	37.1	48.7	31.0	56.0	75.3	81.3	86.6	
Secteur de la santé humaine	17	2.5	26.0	22.1	22.7	36.5	69.8	77.9	85.5	88.9	

Tableau 3. Bénéfices excédentaires ventilés par pays du siège social. Les bénéfices excédentaires attribuables à la ou aux sociétés ayant le bénéfice excédentaire le plus élevé s'accompagnent de la mention « Top 1 », « Top 2 », etc.

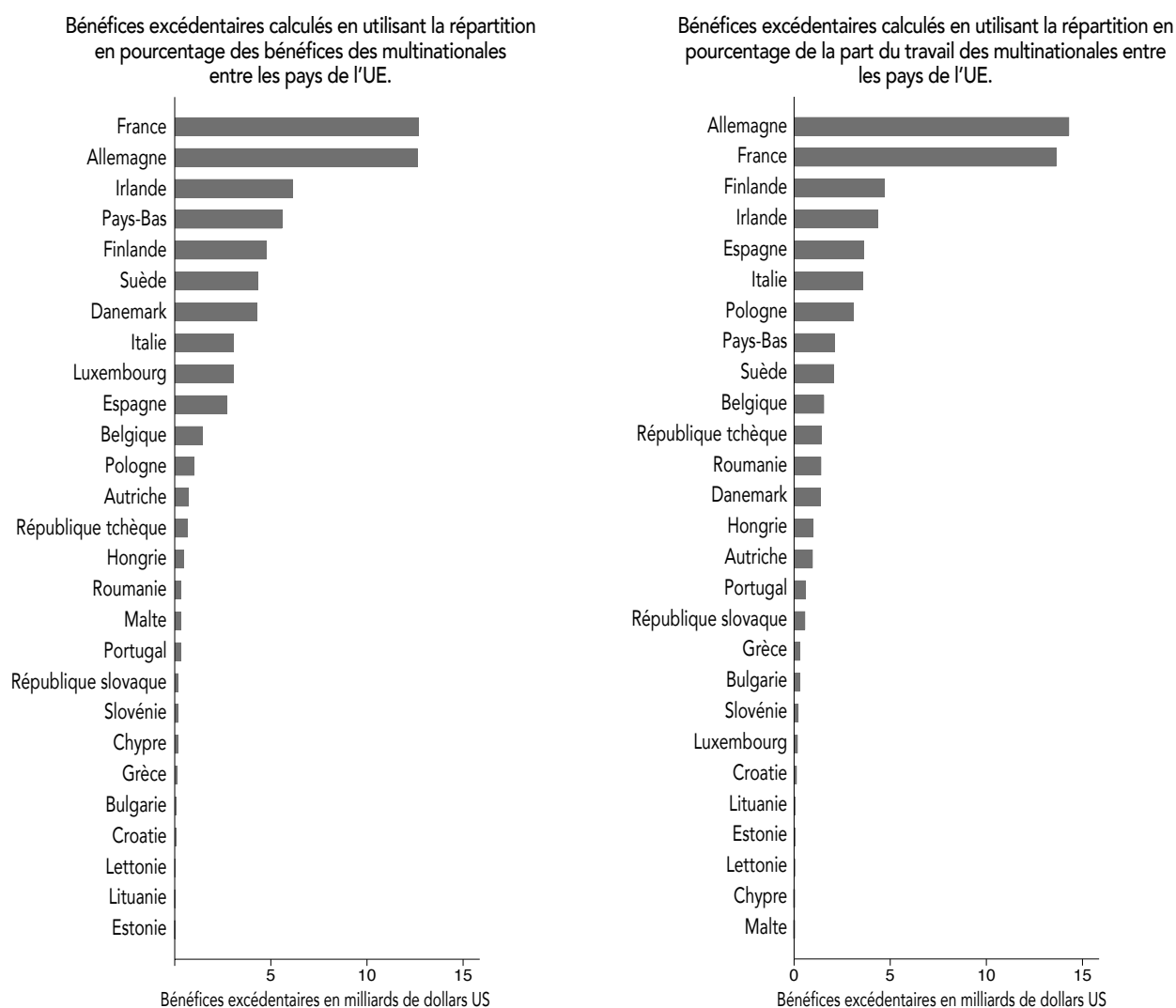
Pays du siège social	Nombre d'entreprises	Indice de Herfindahl (%)			Bénéfice excédentaire (% total)						
		Bénéfice excédentaire (en milliards de dollars)	Bénéfice excédentaire	Bénéfice 2020	Bénéfice prévu pour 2020	Top 1	Top 2	Top 3	Top 4	Top 5	
États-Unis	291	120.6	2.7	2.9	3.3	7.4	14.7	21.0	26.9	30.9	
Japon	198	88.8	29.2	10.6	7.4	53.0	58.5	63.7	67.2	70.1	
Royaume-Uni	121	27.9	5.0	6.2	8.4	11.7	21.6	29.8	36.7	41.9	
France	45	25.2	27.1	18.6	15.0	44.9	67.4	75.9	84.0	90.4	
Chine	163	22.0	2.7	6.7	9.0	6.3	12.0	17.2	22.2	26.5	
Iran	5	21.1	26.6	26.3	27.0	42.7	58.4	73.8	89.1	100.0	
Allemagne	63	19.4	38.8	16.1	16.2	60.0	74.5	80.6	84.1	87.5	
Taiwan	79	17.1	15.6	20.8	24.8	35.7	45.9	52.2	57.8	63.3	
Suisse	28	16.1	20.2	23.7	27.1	27.5	51.7	73.9	86.4	91.0	
Australie	14	7.3	32.2	30.4	38.1	48.4	70.8	89.2	94.1	96.2	
Corée	57	6.4	7.1	5.5	6.2	14.6	28.2	38.4	47.7	52.1	
Danemark	59	6.1	29.3	27.5	27.1	49.0	69.2	78.2	82.9	84.9	
Canada	35	5.5	8.3	10.4	11.9	18.0	28.7	38.3	46.6	53.5	
Suède	90	5.5	7.1	5.5	6.8	15.2	30.0	38.8	47.0	52.0	
Finlande	46	4.4	61.6	27.5	9.3	78.2	82.3	85.9	87.4	88.8	

LES BÉNÉFICES EXCÉDENTAIRES ET LES IMPÔTS DANS L'UNION EUROPÉENNE

Enfin, nous utilisons les données du CBCR pour estimer la part des bénéfices excédentaires générés par chaque État membre de l'UE (voir méthodes). La figure 2 montre les bénéfices excédentaires par pays d'accueil, calculés en utilisant la part des bénéfices des multinationales dans ce pays (figure 2A) et la part du travail des multinationales dans ce pays (figure 2B). Compte tenu des bénéfices excédentaires attribués en fonction des parts du travail, les multinationales ayant réalisé leurs plus gros bénéfices excédentaires se concentrent en Allemagne (14,3 milliards de dollars US soit 11,6 milliards d'euros) et en France (13,6 milliards de dollars US soit 11 milliards d'euros), suivies par la Finlande (4,7 milliards de dollars US soit 3,8 milliards d'euros), l'Irlande (4,3 milliards de dollars US soit 3,5 milliards d'euros), l'Espagne (3,6 milliards de dollars US soit 2,9 milliards d'euros) et l'Italie

(3,5 milliards de dollars US soit ou 2,8 milliards d'euros). Compte tenu des bénéfices excédentaires attribués en fonction des bénéfices — faussés par le transfert de bénéfices — les bénéfices excédentaires les plus importants sont visiblement générés par la France (12,6 milliards de dollars US soit 10 milliards d'euros), l'Allemagne (12,6 milliards de dollars US soit 10 milliards d'euros), d'Irlande (6,1 milliards de dollars US soit 4,9 milliards d'euros), les Pays-Bas (5,5 milliards de dollars US soit 4,4 milliards d'euros, contre 2,1 milliards de dollars US soit 1,7 milliard d'euros lorsque les bénéfices sont attribués en fonction des parts du travail) et le Luxembourg (3,1 milliards de dollars US soit 2,5 milliards d'euros, contre 0,1 milliard de dollars US soit 0,08 milliard d'euros lorsque les bénéfices sont attribués en fonction des parts du travail).

Figure 2. Bénéfices excédentaires des multinationales ayant des filiales dans l'UE et dont les recettes d'exploitation dépassent 100 millions de dollars US.



Notes : Les estimations sont ventilées par pays d'accueil et concernent uniquement les États membres de l'UE. Source : Auteurs sur la base des données Orbis.

Le graphique 3 (panneau A et panneau B) et les tableaux A5-A6 présentent, à titre d'illustration, les recettes potentielles de l'impôt sur les bénéfices excédentaires que les gouvernements pourraient percevoir, en utilisant divers taux d'imposition des bénéfices excédentaires à titre d'illustration. Lorsque les bénéfices excédentaires sont répartis en fonction de la localisation déclarée des bénéfices (figure 3A), le montant total de recettes fiscales générées par les bénéfices excédentaires pour l'ensemble des États membres de l'UE seraient de 6,5 milliards de dollars US soit 5 milliards d'euros avec un taux d'imposition de 10 %, de 18,5 milliards de dollars US soit 15,1 milliards d'euros avec un taux d'imposition de 30 %, de 32,7 milliards de dollars US soit 26,6 milliards d'euros avec un taux d'imposition de 50 % et de 45,8 milliards de dollars US soit 37 milliards d'euros avec un taux d'imposition de 70 %. Lorsque les bénéfices excédentaires sont répartis en fonction de la localisation de la part du travail des multinationales (figure 3B), le montant total de recettes fiscales générées par les bénéfices excédentaires pour l'ensemble des États membres de l'UE s'élèveraient à 6,2 milliards de dollars US soit 5 milliards d'euros avec un taux d'imposition de 10 %, à 19,6 milliards de dollars US soit 15,9 milliards d'euros avec un taux d'imposition de 30 %, à 30,9 milliards de dollars soit 25 milliards d'euros avec un taux d'imposition de 50 % et à 43,2 milliards de dollars US soit 35 milliards d'euros avec un taux d'imposition de 70 %. À titre de comparaison, le gain potentiel de recettes estimé pour le taux d'imposition de 70 % équivaut, par exemple, à environ 80 % du montant total des subventions offertes aux États (338 milliards de dollars US soit 275 milliards d'euros sur 7 ans, soit 56 milliards de dollars US soit 45 milliards d'euros par an) ou à 38 % du budget annuel du mécanisme de redressement et de résilience (723,8 milliards de dollars US soit 589 milliards d'euros sur 7 ans).

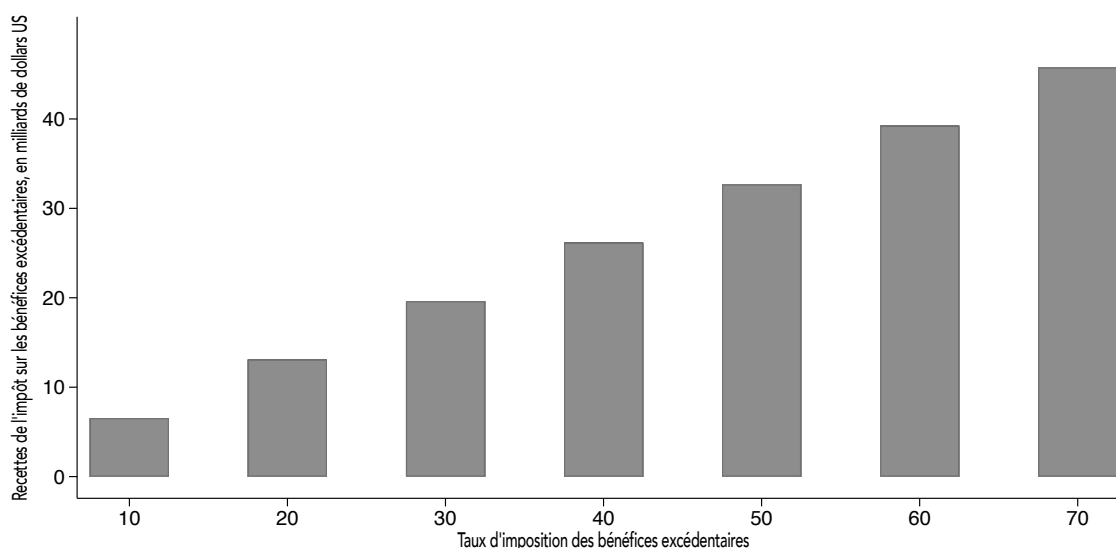
Tableau 4. Les recettes générées par l'impôt sur les bénéfices excédentaires dans tous les États membres de l'UE générés par des multinationales ayant des filiales dans l'Union européenne et des recettes d'exploitation (chiffre d'affaires) de plus de 100 millions de dollars.

	Taux d'imposition :	10 %	30 %	50 %	70 %
en milliards de dollars	bénéfices	6.54	18.53	32.69	45.76
en milliards EUR	bénéfices	5	15.1	26.6	37
en milliards de dollars	part du travail	6.18	19.61	30.89	43.24
en milliards EUR	part du travail	5	15.9	25	35

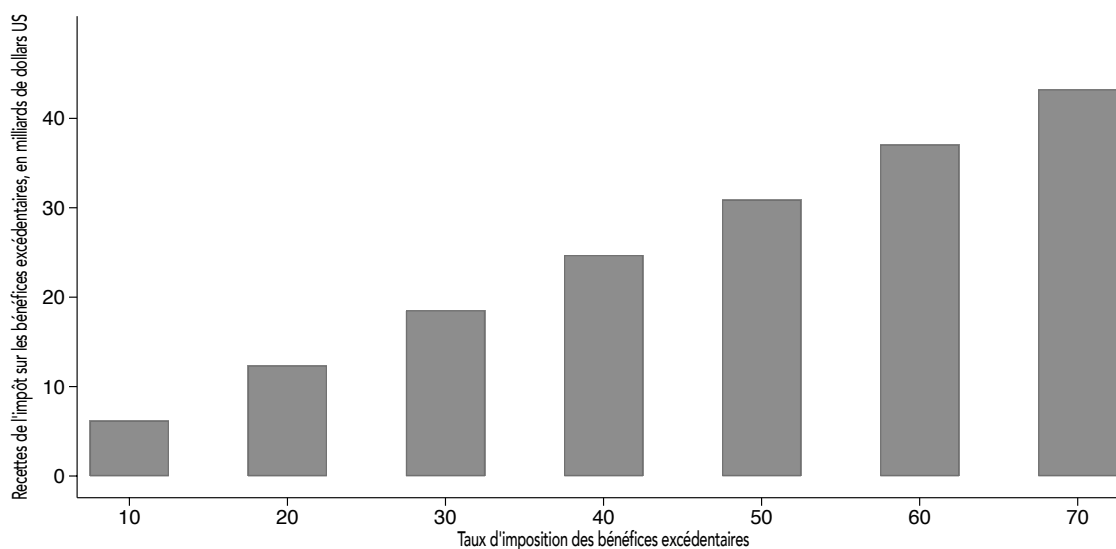
Notes : Nous nous basons sur les taux d'imposition sélectionnés à des fins d'illustration uniquement. Source : Auteurs sur la base des données Orbis.

Figure 3. Recettes générées par l'impôt sur les bénéfices excédentaires dégagés par des multinationales ayant des filiales dans l'UE et dont les recettes d'exploitation dépassent 100 millions de dollars.

Panel A. Calculé en utilisant la répartition en pourcentage des bénéfices des multinationales entre les pays de l'UE.



Panel B. Calculé en utilisant la répartition en pourcentage des parts du travail des multinationales dans les pays de l'UE.



Notes : La relation entre les taux d'imposition et les recettes potentielles est modélisée sous la forme d'une relation linéaire. Source : Auteurs sur la base des données Orbis.

06

CONCLUSION

Depuis le début de 2020, les recettes fiscales des pays ont subi l'impact de la pandémie de COVID-19. Afin de financer la reprise économique et couvrir une partie des coûts provoqués par la pandémie, un impôt sur les bénéfices excédentaires pourrait être mis en place. En utilisant la nouvelle approche des bénéfices moyens corrigés par rapport aux tendances, nous avons procédé à l'estimation des bénéfices excédentaires dégagés par les plus grandes multinationales présentes dans l'Union européenne au cours de la période de la pandémie. Afin de fournir des estimations du potentiel de recettes fiscales générées par ces bénéfices excédentaires, nous avons également suggéré des assiettes et des taux d'imposition possibles qui pourraient être appliqués à un impôt sur les bénéfices excédentaires.

Nous avons constaté que les grandes sociétés multinationales présentes dans l'UE ont dégagé des bénéfices excédentaires d'un montant total de 447 milliards de dollars (soit 364 milliards d'euros) dans le monde en 2020, et que les parts les plus importantes de ces bénéfices excédentaires ont été dégagées par les multinationales ayant leur siège aux États-Unis (120 milliards de dollars US soit 97 milliards d'euros) et au Japon (88 milliards de dollars US soit 71 milliards d'euros). Nous avons en outre estimé que les filiales des multinationales dans l'Union européenne ont généré 60 milliards de dollars US de ces bénéfices excédentaires, dont les parts les plus importantes se situent en Allemagne et en France (13 milliards de dollars US soit 10 milliards d'euros chacune).

Nos résultats montrent que les gouvernements de l'Union européenne pourraient percevoir jusqu'à 6 milliards de dollars US (soit 4,8 milliards d'euros) de recettes fiscales générées par les bénéfices excédentaires avec un taux d'imposition de 10 %, 18 milliards de dollars US (soit 14,6 milliards d'euros) avec un taux d'imposition de 30 %, 30,9 milliards de dollars US (soit 25 milliards d'euros) avec un taux d'imposition de 50 % et 43 milliards de dollars US soit 35 milliards d'euros avec un taux d'imposition de 70 %. Le comportement des entreprises en réponse à cette imposition supplémentaire (par exemple, l'augmentation du transfert de bénéfices vers les paradis fiscaux) dépasse le cadre de cette étude. Les conclusions de notre étude peuvent être utiles aux décideurs politiques qui s'interrogent sur la manière de financer la reprise économique consécutive à la pandémie. Si les décideurs politiques de l'UE devaient mettre en place un tel impôt, ils pourraient s'attendre à des revenus relativement modestes pour chaque État membre ou l'envisager comme une nouvelle ressource fiscale de l'UE permettant de financer la relance ou le budget de l'UE.

Pour l'UE dans son ensemble, qu'il s'agisse d'une ressource propre à l'UE ou d'une nouvelle source de revenus pour les différents États membres, un tel impôt sur les bénéfices excédentaires est comparable à d'autres nouveaux impôts récemment mis en place ou faisant l'objet de discussions. En fonction du taux d'imposition choisi, un impôt sur les bénéfices excédentaires pourrait générer entre 5 et 35 milliards d'euros de nouvelles recettes, mais probablement pendant une année seulement. À titre de comparaison, la Commission européenne estime à 7 milliards d'euros par an les recettes de la ressource propre sur le plastique, qui a été introduite en 2021 et consiste en une contribution nationale basée sur la quantité de déchets d'emballages plastiques non recyclés (Commission européenne, 2018b). Un autre exemple est celui d'un impôt provisoire sur certains revenus provenant d'activités numériques qui pourrait générer des revenus estimés à 5 milliards d'euros par an pour les États membres si l'impôt était appliqué à un taux de 3 % (Commission européenne, 2018a).

La pandémie de COVID-19 a provoqué une baisse des recettes fiscales tout en accentuant les besoins en dépenses sociales et de santé ; cette double dynamique a contraint les gouvernements à trouver de nouvelles sources de revenus. L'une de ces sources, les recettes fiscales générées par l'impôt sur les bénéfices excédentaires, pourrait aider les gouvernements à financer la reprise économique et à couvrir les coûts générés par la pandémie (Gaspar et al., 2021 ; Busby et al., 2021 ; Abdel-Kader et de Mooij, 2020 ; Christians et Magalhaes, 2020). En procédant à l'estimation du montant des recettes supplémentaires générées, nous apportons de nouvelles preuves qui viennent s'ajouter à un récent courant de publications sur le sujet de l'impôt sur les bénéfices excédentaires axé sur la pandémie.

Le potentiel de recettes que nous avons estimé dans cette étude est un élément crucial dans la prise de décision par des décideurs politiques concernant la conception et la mise en place d'un impôt sur les bénéfices excédentaires. Parmi d'autres points à envisager, figurent différents coûts et avantages d'un tel impôt. Leur évaluation dépasse le cadre de la présente étude, mais nous les abordons ici très brièvement en nous inspirant de la littérature actuelle. D'une part, l'impôt sur les bénéfices excédentaires présente plusieurs avantages. L'impôt sur les bénéfices excédentaires est conçu pour capter les bénéfices supplémentaires dégagés, en raison d'événements extérieurs, à un moment où d'autres entreprises ne pouvaient pas fonctionner pendant la crise (Collier et al., 2020 ; Christians et Magalhaes, 2020). En outre, l'impôt sur les bénéfices excédentaires ou l'impôt sur les

bénéfices exceptionnels n'entraîne aucune distorsion et est économiquement efficace sous une forme ex post unique (Collier et al., 2020). Christians et Magalhaes (2020) affirment par ailleurs que les impôts sur les bénéfices excédentaires présentent une meilleure option, comparés aux impôts basés sur la consommation, lorsqu'il s'agit de couvrir les dépenses publiques dues à la pandémie. Oxfam (2020) propose en outre qu'un impôt sur les bénéfices dégagés au cours de la pandémie COVID-19 pourrait contribuer à résoudre plusieurs problèmes à la fois : il inciterait à une augmentation des prix des biens et services nécessaires après la crise, permettrait de redistribuer les bénéfices surdimensionnés, de diminuer le pouvoir financier et le pouvoir de marché des entreprises ayant réalisé des bénéfices excédentaires grâce à la pandémie, et d'augmenter les revenus pour financer les services publics ou de financer les travailleurs de la santé pendant la pandémie.

Malgré ces atouts, des arguments ont également été avancés contre l'introduction d'un impôt sur les bénéfices excédentaires, l'un d'eux consistant à dire, qu'il est possible d'y échapper comme à tout autre impôt. En effet, un impôt sur les bénéfices excédentaires pourrait encourager les multinationales à mettre en œuvre des

stratagèmes d'évitement fiscal (par exemple, en faisant l'acquisition des sociétés déficitaires ou en transférant leurs bénéfices dans des paradis fiscaux). Par conséquent, Avi-Yonah (2020) recommande l'adoption d'une consolidation obligatoire à partir de 50 %, incluant les filiales étrangères et imposant aux sociétés des restrictions en matière d'acquisition des sociétés ayant subi des pertes pour compenser leurs bénéfices. Une telle évasion fiscale est toutefois moins probable pendant la pandémie : Collier et al. (2020), par exemple, affirment que la tolérance politique et publique à l'égard du transfert de bénéfices a diminué pendant la pandémie, car toute entreprise qui ne paie pas sa juste part d'impôts est jugée particulièrement répréhensible en période de crise nationale. Enfin, et surtout, les propriétaires des sociétés pourraient transférer toute augmentation de leur charge fiscale sur les travailleurs ou les consommateurs ; l'incidence de l'impôt sur les bénéfices excédentaires est aussi peu claire que celle des autres impôts sur les sociétés étudiés dans la littérature universitaire (Clausing, 2013, Suárez Serrato & Zidar, 2016, Fuest et al, 2018). Ces arguments pourraient être abordés par le biais des caractéristiques de conception de l'impôt sur les bénéfices excédentaires ou de mesures réglementaires complémentaires, mais leur examen dépasse le cadre de la présente étude.

RÉFÉRENCES

Abdel-Kader K. and Mooij R. (2020). Tax Policy and Inclusive Growth. IMF Working Paper. WP/20/271/.

Assemblée Nationale (2021). RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE SUR LA PROPOSITION DE LOI visant à l'instauration d'une taxe sur les profiteurs de crise (n° 4020). https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_fin/l15b4081_rapport-fond.pdf

Avi-Yonah R. (2020). It's Time to Revive the Excess Profits Tax'. The American Prospect. <https://prospect.org/api/content/453ef10e-6fda-11ea-8ddc-1244d5f7c7c6/>

Avi-Yonah R. (2020). Taxes in the Time of Coronavirus: Is It Time to Revive the Excess Profits Tax? SSRN Scholarly Paper. Rochester, NY : Social Science Research Network.

Bajgar M., Berlingieri G., Calligaris S., Criscuolo S. and Timmis J. (2019), "Industry Concentration in Europe and North America", OECD Productivity Working Papers, No. 18, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/2ff98246-en>.

Busby C., Creighton M. and Bernier G. (2021). Cost Estimate of an Excess Profits Tax. <https://www.pbo-dpb.gc.ca/en/blog/news/RP-2122-002-M--cost-estimate-an-excess-profits-tax--montant-estimatif-un-impot-benefices-exceptionnels>

Christians A. and Magalhaes T. (2020). It's Time for Pillar 3: A Global Excess Profits Tax for COVID-19 and Beyond. SSRN Scholarly Paper. Rochester, NY : Social Science Research Network, 2020.

Clausing, K. A. (2013). Who pays the corporate tax in a global economy?. National Tax Journal, 66 (1), 151-184.

Cobham A., Faccio T. and FitzGerald V. (2019). Global Inequalities in Taxing Rights: An Early Evaluation of the OECD Tax Reform Proposals. SocArXiv.

Collier R., Pirlot A. and Villa J. (2020). Tax Policy and the COVID-19 Crisis. 48 Intertax (Issue 8/9).

Dunnagan A. (2020). Wars, Taxes, and Excess Profits. TaxWatch (blog). https://www.taxwatchuk.org/excess_profits/.

European Central Bank (2020). Euro Foreign Exchange Reference Rates. 31 December 2020. <https://www.ecb.europa.eu/stats/exchange/eurofxref/shared/pdf/2020/12/20201231.pdf>

European Commission (2018a). Fair Taxation of the Digital Economy https://ec.europa.eu/taxation_customs/fair-taxation-digital-economy_en

European Commission (2018b). Proposal COM(2018) 325 of 2 May 2018 for a Council Decision on the system of own resources of the European Union.

European Commission (2021). List of NACE Codes. https://ec.europa.eu/competition/mergers/cases/index/nace_all.html. (accessed October 10, 2021)

Fuest, C., Peichl, A., & Siegloch, S. (2018). Do higher corporate taxes reduce wages? Micro evidence from Germany. *American Economic Review*, 108(2), 393-418.

IMF. (2021). Tax Policy and Inclusive Growth. <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2020/12/04/Tax-Policy-and-Inclusive-Growth-49902> (accessed October 2, 2021)

Garcia-Bernardo J. and Janský P. (2021). Profit Shifting of Multinational Corporations Worldwide, Working Papers IES (14/2021) : 1-76.

Garcia-Bernardo, J., Janský, P., & Tørsløv, T. (2021). Multinational corporations and tax havens: evidence from country-by-country reporting. *International Tax and Public Finance*, 1-43.

Gaspar V., Keen M., Klemm A. and Mauro P. (2021). A COVID-19 Recovery Contribution. IMF Blog (blog). <https://blogs.imf.org/2021/04/16/a-covid-19-recovery-contribution/> (accessed October 2, 2021)

OECD (2021). Aggregate totals by jurisdiction. https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CBCR_TABLEI# (accessed October 2, 2021)

Oxfam America. (2020). Pandemic Profiteers Exposed. <https://www.oxfamamerica.org/explore/research-publications/pandemic-profits-exposed/>.

Plehn C. (1920). War Profits and Excess Profits Taxes. *The American Economic Review* 10, no. 2: 283–98.

Suárez Serrato, J. C., & Zidar, O. (2016). Who benefits from state corporate tax cuts? A local labor markets approach with heterogeneous firms. *American Economic Review*, 106(9), 2582-2624.

Tax Analysts. (2021). KPMG Study Casts Doubt on Key OECD Global Tax Deal Design Issue. <https://www.taxnotes.com/tax-notes-today-international/transfer-pricing/kpmg-study-casts-doubt-key-oecd-global-tax-deal-design-issue/2020/02/24/2c6nr>

Tax Foundation inc. (1940). Excess Profits Taxation. <https://files.taxfoundation.org/20200630163028/excessprofits-19400801.pdf>.

ANNEXE

Tableau A1. Comparaison des estimations de l'approche des gains moyens standard et de l'approche des gains moyens corrigés par rapport aux tendances.

Statistiques	Méthode des gains moyens standard	Méthode des gains moyens corrigés par rapport aux tendances
Nombre d'entreprises ayant réalisé des bénéfices excédentaires	2,526	1,763
Total de bénéfices excédentaires, en milliards de dollars US	702	447
Total de bénéfices excédentaires, en milliards d'euros	572	364
Moyenne des bénéfices excédentaires des multinationales, en milliards de dollars US	0.27	0.25
Moyenne des bénéfices excédentaires parmi les multinationales, en milliards d'euros	0.22	0.203
Bénéfice excédentaire le plus élevé parmi les multinationales, en milliards de dollars US	42	47
Bénéfice excédentaire le plus élevé parmi les multinationales, en milliards d'euros	34	38
Bénéfice excédentaire le plus faible parmi les multinationales, en millions de dollars US	0.01071	0.00288
Bénéfice excédentaire le plus faible parmi les multinationales, en millions d'euros	0.00873	0.00235

Tableau A2. Bénéfices excédentaires par pays du siège social dégagés par les multinationales ayant des filiales dans l'Union européenne et dont les recettes d'exploitation (chiffre d'affaires) sont supérieures à 100 millions de dollars US.

#	Pays du siège social	Bénéfices excédentaires en milliards de dollars US	#	Pays du siège social	Bénéfices excédentaires en milliards de dollars US
1	États-Unis	120.566	35	Autriche	0.350
2	Japon	88.762	36	Chili	0.300
3	Royaume-Uni	27.919	37	Pologne	0.299
4	France	25.234	38	Arabie Saoudite	0.296
5	Chine	22.042	39	Grèce	0.290
6	Iran	21.142	40	Hongrie	0.288
7	Allemagne	19.419	41	Russie	0.242
8	Taiwan	17.083	42	Lituanie	0.166
9	Suisse	16.053	43	Slovénie	0.163
10	Îles Caïmans	13.336	44	Nouvelle Zélande	0.143
11	Australie	7.312	45	Malte	0.141
12	Corée	6.443	46	Islande	0.115
13	Danemark	6.073	47	Kazakhstan	0.107
14	Canada	5.464	48	Mexique	0.103
15	Suède	5.460	49	Égypte	0.068
16	Finlande	4.364	50	Gabon	0.060
17	Autre	4.135	51	Îles Marshall	0.053
18	Pays-Bas	4.048	52	Colombie	0.050
19	Inde	3.970	53	Sri Lanka	0.030
20	Irlande	3.691	54	Andorre	0.028
21	Bermudes	2.943	55	Roumanie	0.026
22	Luxembourg	2.688	56	Lettonie	0.024
23	Italie	2.554	57	Philippines	0.023
24	Espagne	2.129	58	Croatie	0.020
25	Singapour	1.708	59	Chypre	0.017
26	Brésil	1.650	60	Qatar	0.017
27	Norvège	1.411	61	Vietnam	0.015
28	Hong Kong	1.392	62	Pakistan	0.014
29	Thaïlande	1.144	63	Serbie	0.008
30	Belgique	1.105	64	Bangladesh	0.006
31	Malaisie	0.973	65	Indonésie	0.005
32	Portugal	0.748	66	Macédoine	0.005
33	Israël	0.561	67	Îles Vierges britanniques	0.001
33	Turquie	0.417			

Tableau A3. Répartition en pourcentage des bénéficiaires entre les pays d'accueil de l'UE par pays de siège des multinationales.

États membres de l'UE / pays du siège	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande	France	Allemagne	Grèce	Hongrie
Australie	0.01	0.08	≈ 0			0.01	0.06			0.27	1.32	≈ 0	≈ 0
Autriche	65.26												
Belgique		7.47								0.33	0.46		
Brésil	2.92	0.02								0.03	0.32		
Canada										0.26			
Chine	≈ 0	0.03	≈ 0	≈ 0	0.02	0.01	≈ 0		≈ 0	0.07	0.29	0.01	0.07
Danemark	0.22	0.21	0.03	0.03		0.13	67.11	0.06	1.34	0.84	1.52	0.04	0.27
Finlande									100				
France	0.16	02.02	0.07	0.02		0.68	0.13		0.09	45.79	2.89	0.09	0.34
Allemagne	1.18	0.97	0.10	0.09		1.53	0.18	0.01	0.48	1.34	50.90	0.13	0.65
Grèce												4.83	
Inde	0.01	0.32		≈ 0		0.05			0.01	0.06	0.71	≈ 0	≈ 0
Indonésie	≈ 0									0.01			
Irlande													
Italie	0.63	0.19	0.22	0.36	0.10	0.73	0.12	≈ 0	0.09	2.27	4.55	0.06	0.21
Japon	0.06	0.19	≈ 0	≈ 0	0.16	0.06	0.04	≈ 0	0.02	0.16	0.68	≈ 0	0.04
Lettonie					0.01	0.18		0.09					
Luxembourg		3.67	0.01	0.06	0.65	0.27	0.28	≈ 0	02.08	3.93	07.05	0.07	0.25
Malaisie													
Mexique	4.25	0.05		0.03		0.07	0.08		≈ 0	0.13	0.33		0.10
Pays-Bas													
Pologne			0.03										
Singapour											0.04		
Slovénie				2.73									
Espagne	0.11	0.15		0.01	0.02	0.02	0.11	≈ 0	0.07	1.77	1.50	0.07	0.03
Suède													
Suisse	0.41	0.10	0.07	0.02		0.21	0.04	≈ 0	0.66	0.92	2.24	0.05	
États-Unis	0.01	0.29	0.01	0.01		0.06	0.05	≈ 0	0.03	0.24	0.34	0.02	0.16

Irlande	Italie	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Pologne	Portugal	Roumanie	République slovaque	Slovénie	Espagne	Suède
0.18	0.05			0.10	0.01	0.06	0.02	0.01	≈ 0	≈ 0		0.05	0.03
				4.34		1.17	0.05		0.01			0.55	
				02.07		1.37		0.15					
						0.45							
0.08	0.02			0.06	≈ 0	0.09	0.01		≈ 0	≈ 0		0.01	0.05
0.61	0.45		0.03	0.16		02.05	0.45	0.02	0.07	0.06	0.03	0.22	2.54
0.72	2.51	0.01		2.18	0.13		0.82	0.64	0.58	0.18		2.85	0.37
0.71	1.25	0.01	0.02	2.35	1.41	2.50	0.64	0.27	0.36	0.41	0.05	1.24	0.72
0.01	0.08	≈ 0	≈ 0	0.01	≈ 0		0.05	≈ 0	0.04	≈ 0		0.11	0.08
	≈ 0				≈ 0							≈ 0	
100													
0.94	58.86	≈ 0	≈ 0	2.61	0.01	1.18	0.36		0.20	0.33	0.02	8.85	0.10
0.30	0.18	≈ 0	≈ 0	0.01	≈ 0	0.98	0.07	0.01	0.04	≈ 0	≈ 0	0.22	0.09
		74.48	0.17						0.05	02.08	0.13		0.19
		0.14	0.01			10.25	1.50	0.25	0.05	0.07	0.04	03.03	21.80
				0.35									
		≈ 0	≈ 0		≈ 0		0.03	0.01	0.01	0.08	0.22	1.53	0.02
						29.92							
							91.78						
						0.47							
										86.59			
0.87	0.67	≈ 0	≈ 0		0.23	1.23	1.13	1.52	0.10		0.01	43.04	
													56.43
0.06	0.37	≈ 0	0.01	2.39	0.04	0.48	0.38	0.08	0.15	0.05	0.11	0.61	0.52
1.45	0.35	≈ 0	0.01	1.23		1.97	0.15	0.03	0.02	0.03	≈ 0	0.19	0.05

Tableau A4. Répartition en pourcentage des parts du travail entre les pays d'accueil de l'UE par pays de siège des multinationales.

pays	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande	France	Allemagne	Grèce	Hongrie
Australie	0.02	0.10	0.01		≈ 0	0.02	0.02		0.02	1.52	0.75	0.01	0.01
Autriche	32.67												
Belgique		24.24								9.34	5.23		
Brésil	0.03	≈ 0								0.08	0.17		
Canada										0.70			
Chine	0.01	0.04	≈ 0	≈ 0	≈ 0	0.02	0.01		≈ 0	0.09	0.23	0.01	0.02
Danemark	0.73	0.88	0.09	0.11	0.01	0.78	17.43	0.23	1.37	2.94	4.45	0.22	1.14
Finlande									100				
France	0.24	1.42	0.09	0.04		0.65	0.13		0.10	40.03	3.76	0.08	0.38
Allemagne	1.89	0.64	0.33	0.28	0.01	2.35	0.33	0.05	0.21	2.30	45.11	0.27	1.55
Grèce												40.95	
Inde	0.01	0.07	≈ 0	≈ 0	≈ 0	0.08	0.02	≈ 0	0.03	0.15	0.44	≈ 0	0.13
Indonésie	≈ 0									0.10			
Irlande													
Italie	0.82	0.30	0.44	0.78	0.03	0.71	0.12	0.02	0.15	2.52	3.50	0.23	0.58
Japon	0.07	0.27	0.06	≈ 0	≈ 0	0.26	0.04	≈ 0	0.05	0.58	0.92	0.01	0.19
Lettonie					0.07	0.60		0.37					
Luxembourg	0.38	0.09	0.15	0.08	0.01	0.68	0.22	0.02	0.18	9.71	6.73	0.04	0.26
Malaisie													
Mexique	0.41	0.03	0.18	0.11	≈ 0	0.19	0.06	≈ 0	≈ 0	0.25	0.39		0.16
Pays-Bas													
Pologne			0.12										
Singapour											0.29		
Slovénie				0.01									
Espagne	0.14	0.16	0.05	0.06	≈ 0	0.35	0.04	≈ 0	0.03	1.52	1.81	0.16	0.06
Suède													
Suisse	1.20	0.54	0.44	0.12		0.05	0.35	0.09	0.43	3.27	7.38	0.24	0.45
États-Unis	0.08	0.29	0.05	0.01	≈ 0	0.27	0.09	0.01	0.06	0.02	1.52	0.04	0.21

Irlande	Italie	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Pologne	Portugal	Roumanie	République slovaque	Slovénie	Espagne	Suède
0.11	0.07			≈ 0	≈ 0	0.06	0.11	0.06	≈ 0	≈ 0		0.13	0.06
				0.43		2.32	0.94		0.39			0.74	
	0.06			0.01		0.04		0.17				0.11	
						0.36						0.23	
≈ 0	0.06			≈ 0	≈ 0	0.03	0.02	≈ 0	0.01	≈ 0		0.03	0.14
0.36	0.66	0.08	0.37	0.04		1.35	03.08	0.64	0.31	0.51	0.15	2.85	2.37
0.18	2.41	0.02		0.19	≈ 0	1.17	2.31	0.68	1.26	0.22		3.51	0.49
0.22	1.51	0.04	0.07	0.14	0.02	01.02	2.37	0.45	1.68	1.12	0.16	2.11	0.66
0.07	0.06	≈ 0	0.04	≈ 0	≈ 0	0.33	0.19	0.02	0.05	0.02		0.13	0.09
	≈ 0				≈ 0	≈ 0						≈ 0	
100													
0.10	51.11	0.01	0.02	0.06	0.02	0.68	1.23	0.32	1.77	0.55	0.18	02.06	0.21
0.04	0.30	≈ 0	0.01	0.01	≈ 0	0.27	0.33	0.06	0.31	0.06	0.01	0.32	0.08
		57.28	0.40						0.90	1.99	0.21		0.48
0.11	4.19	0.08	0.03	1.26		0.97	2.51	0.60	1.43	0.11	0.03	3.43	0.58
				≈ 0		0.01							
≈ 0	0.05	0.02	≈ 0	≈ 0	≈ 0		0.77	0.05	0.08	0.04	0.03	04.05	0.01
						13.62							
							85.98						
						0.21							
										61.66			
0.11	0.81	≈ 0	0.01	0.02	0.01	0.25	1.30	2.22	0.24	0.08	0.01	42.36	0.07
													22.59
0.25	2.00			0.10		0.59	2.40	0.29	0.70	0.27	0.36	1.30	0.85
0.40	0.49	0.01	0.02	0.03	≈ 0	0.43	0.64	0.11	0.22	0.13	0.01	0.47	0.15

Tableau A5. Les recettes générées par l'impôt sur les bénéfices excédentaires provenant des filiales des multinationales dans les pays de l'UE sont calculées en utilisant la répartition en pourcentage des bénéfices entre les pays de l'UE.

Recettes générées par l'impôt sur les bénéfices excédentaires, en milliards de dollars US								
Pays d'accueil	Bénéfices excédentaires, en milliards de dollars US	Taux d'imposition de 10 %.	Taux d'imposition de 20 %.	Taux d'imposition de 30 %.	Taux d'imposition de 40 %.	Taux d'imposition de 50 %.	Taux d'imposition de 60 %.	Taux d'imposition de 70 %.
Roumanie	0.32	0.03	0.06	0.10	0.13	0.16	0.19	0.23
Allemagne	12.61	1.26	2.52	3.78	5.04	6.31	7.57	8.83
Malte	0.32	0.03	0.06	0.10	0.13	0.16	0.19	0.22
Italie	3.07	0.31	0.61	0.92	1.23	1.54	1.84	2.15
Irlande	6.15	0.61	1.23	1.84	2.46	3.07	3.69	4.30
Autriche	0.72	0.07	0.14	0.22	0.29	0.36	0.43	0.50
Danemark	4.26	0.43	0.85	1.28	1.71	2.13	2.56	2.99
France	12.70	1.27	2.54	3.81	5.08	6.35	7.62	8.89
Grèce	0.11	0.01	0.02	0.03	0.04	0.05	0.07	0.08
République slovaque	0.19	0.02	0.04	0.06	0.07	0.09	0.11	0.13
Luxembourg	3.06	0.31	0.61	0.92	1.22	1.53	1.83	2.14
Espagne	2.73	0.27	0.55	0.82	1.09	1.37	1.64	1.91
Portugal	0.32	0.03	0.06	0.09	0.13	0.16	0.19	0.22
Hongrie	0.48	0.05	0.10	0.14	0.19	0.24	0.29	0.34
Pologne	1.02	0.10	0.20	0.31	0.41	0.51	0.61	0.71
Suède	4.30	0.43	0.86	1.29	1.72	2.15	2.58	3.01
Pays-Bas	5.57	0.56	1.11	1.67	2.23	2.79	3.34	3.90
Belgique	1.46	0.15	0.29	0.44	0.58	0.73	0.88	1.02
Bulgarie	0.07	0.01	0.01	0.02	0.03	0.04	0.04	0.05
République tchèque	0.67	0.07	0.13	0.20	0.27	0.33	0.40	0.47
Croatie	0.05	0.01	0.01	0.02	0.02	0.03	0.03	0.04
Finlande	4.78	0.48	0.96	1.43	1.91	2.39	2.87	3.34
Chypre	0.17	0.02	0.03	0.05	0.07	0.08	0.10	0.12
Estonie	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.01	0.01
Slovénie	0.18	0.02	0.04	0.05	0.07	0.09	0.11	0.13
Lituanie	0.02	0.00	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
Lettonie	0.03	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01	0.02	0.02
Total	65.37	6.54	13.07	19.61	26.15	32.69	39.22	45.76

Tableau A6. Les recettes générées par l'impôt sur les bénéfices excédentaires provenant des filiales des multinationales dans les pays de l'UE sont calculées en utilisant la répartition en pourcentage des parts du travail entre les pays de l'UE.

Pays d'accueil	Recettes générées par l'impôt sur les bénéfices excédentaires, en milliards de dollars US							
	Bénéfices excédentaires, en milliards de dollars US	Taux d'imposition de 10 %.	Taux d'imposition de 20 %.	Taux d'imposition de 30 %.	Taux d'imposition de 40 %.	Taux d'imposition de 50 %.	Taux d'imposition de 60 %.	Taux d'imposition de 70 %.
Roumanie	1.41	0.14	0.28	0.42	0.56	0.71	0.85	0.99
Allemagne	14.31	1.43	2.86	4.29	5.72	7.15	8.58	10.01
Malte	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.01
Italie	3.58	0.36	0.72	1.07	1.43	1.79	2.15	2.50
Irlande	4.37	0.44	0.87	1.31	1.75	2.19	2.62	3.06
Autriche	0.97	0.10	0.19	0.29	0.39	0.48	0.58	0.68
Danemark	1.37	0.14	0.27	0.41	0.55	0.68	0.82	0.96
France	13.63	1.36	2.73	4.09	5.45	6.82	8.18	9.54
Grèce	0.31	0.03	0.06	0.09	0.12	0.15	0.19	0.22
République slovaque	0.58	0.06	0.12	0.17	0.23	0.29	0.35	0.40
Luxembourg	0.19	0.02	0.04	0.06	0.08	0.10	0.11	0.13
Espagne	3.62	0.36	0.72	1.09	1.45	1.81	2.17	2.54
Portugal	0.60	0.06	0.12	0.18	0.24	0.30	0.36	0.42
Hongrie	0.99	0.10	0.20	0.30	0.40	0.50	0.59	0.69
Pologne	3.09	0.31	0.62	0.93	1.24	1.55	1.86	2.17
Suède	2.08	0.21	0.42	0.62	0.83	1.04	1.25	1.45
Pays-Bas	2.11	0.21	0.42	0.63	0.84	1.05	1.26	1.47
Belgique	1.56	0.16	0.31	0.47	0.62	0.78	0.94	1.09
Bulgarie	0.30	0.03	0.06	0.09	0.12	0.15	0.18	0.21
République tchèque	1.44	0.14	0.29	0.43	0.58	0.72	0.86	1.01
Croatie	0.14	0.01	0.03	0.04	0.06	0.07	0.08	0.10
Finlande	4.71	0.47	0.94	1.41	1.88	2.35	2.82	3.29
Chypre	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.01
Estonie	0.06	0.01	0.01	0.02	0.02	0.03	0.04	0.04
Slovénie	0.23	0.02	0.05	0.07	0.09	0.11	0.14	0.16
Lituanie	0.08	0.01	0.02	0.02	0.03	0.04	0.05	0.05
Lettonie	0.04	0.00	0.01	0.01	0.02	0.02	0.03	0.03
Total	61.77	6.18	12.35	18.53	24.71	30.89	37.06	43.24



La Gauche au Parlement européen

Rue Wiertz 43 B-1047 Bruxelles

www.left.eu